

68^{ème} Journée d'Etude BEEZ (Namur)

Les Moulins de Beez

**« Terrains de sports en gazon synthétique,
le point sur la situation »**

A renvoyer impérativement avant le 18-03-2019 par courriel : secretariat@ardic.be

ou par courrier à Monsieur Guy CHARLIER, Bois d'Airemont, 18 à 6032 MONT-SUR-MARCHIENNE

Je soussigné NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : LOCALITE :
TELEPHONE : MOBILE : MEMBRE : OUI / NON *
E-mail :@..... PARTICIPATION : 50 € / 80 €
FONCTION : COMMUNE DE :

PARTICIPERA A LA 68^{ème} JOURNEE D'ETUDE DU 22 MARS 2019

J'INSCRIS EGALEMENT LES PERSONNES SUIVANTES :

<u>NOM(S) :</u>	<u>PRENOM(S) :</u>	<u>MEMBRE(S)*:</u>	<u>PARTICIPATION(S)*:</u>
1.	OUI / NON	50 € / 80 €
E-mail :	@.....		
2.	OUI / NON	50 € / 80 €
E-mail :	@.....		

Je demande une facture établie au nom de

J'ADRESSE UN VIREMENT D'UN MONTANT DE x 50 + x 80, SOIT UN TOTAL DE : €

AU COMPTE ARDIC IBAN : BE86 1440 5223 1550 – BIC : GEBABEBB AVANT LE 18-03-2019.

* Barrer la mention inutile.

Signature :

MEMBRE – NON MEMBRE : Pour pouvoir prétendre en la qualité de membre, il faut être membre en ordre de cotisation au moment de l'inscription. Le membre non en ordre de cotisation sera considéré comme non-membre mais sa cotisation pour l'année en cours sera automatiquement prélevée sur le montant de sa participation.

ANNULATION : Pour être prise en considération, toute demande d'annulation devra être introduite uniquement par e-mail, au plus tard quatre jours ouvrables avant la date de la journée d'étude. En cas de non respect de ce délai, le montant intégral de la participation sera réclamé.